

**DATE DE CONVOCATION :**

17 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt cinq mai à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE :27

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Willy GABRIEL – Eliane GEOFFROY - Annie MONERY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Pierre PODKOWA – Emilie RATTON – Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK – Marie-Dolorès THUDEROZ – Claude VARENNES - Pascal ROUSSET– Jérémie VIAL – Kenan SOLMAZ

PRÉSENTS : 14

PROCURATIONS: 8

Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs Cyril BRUZZESE (pouvoir à Yannick PAQUE) - Sylvie DESCHAMPS (pouvoir à Eliane GEOFFROY) - Corinne JOURDAN (pouvoir à Béatrice MOULIN MARTIN)- Serge BERNARD (pouvoir Kenan SOLMAZ ) - Jessica ROSINET (pouvoir Annie MONNERY) – Clémentine FIGUET (pouvoir Emilie RATTON) - Fatima BENKHEIRA (pouvoir à Jérémie VIAL) – Sébastien BIZET(pouvoir à Claude VARENNES)

VOTANTS : 22

POUR : 19

ABSTENTION: 3

CONTRE : 0

Étaient absents excusés : Mesdames et Messieurs Yann FLAMANT – Nathalie LACOSTE – Patrick RAMON- Ilyes TELALI - Jean-Luc PETIT

N° 2023-56

Mme Hélène TALARCZYK été élue secrétaire de séance

**OBJET DE LA DELIBERATION : avis ICPE Agrimetha**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L512-7 à L512-7-7,

Considérant que la SAS AGRIMETHA DU POULOUX a déposée auprès de la direction départementale de la protection des populations, une demande d'enregistrement en vue de de mettre en place une unité de méthanisation au sein du site qu'elle exploite sur le territoire communal.

Considérant que la consultation du public sur ce dossier est ouverte du 2 au 31 mai 2023,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- DONNE un avis favorable
- CHARGE M le Maire de porter à connaissance de la SAS Agrimetha du Pouloux cet avis

Le Maire  
Yannick PAQUE

